

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 132.284.864 dinars, un actif net de 132.082.082 dinars et un bénéfice de la période de 2.262.551 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 Janvier 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	97 769 880	82 707 752
Obligations et valeurs assimilées		97 769 880	80 627 452
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	2 080 300
Placements monétaires et disponibilités		34 514 741	24 001 854
Placements monétaires	5	31 885 611	18 979 905
Disponibilités		2 629 130	5 021 949
Autres actifs	6	243	264
TOTAL ACTIF		132 284 864	106 709 870
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	163 301	309 578
Autres créditeurs divers	8	39 481	37 598
TOTAL PASSIF		202 782	347 176
ACTIF NET			
Capital	9	124 408 190	100 820 391
Sommes capitalisables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 673 891	5 542 304
ACTIF NET		132 082 082	106 362 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		132 284 864	106 709 870

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

Libellé	Note	Période	Période	Période	Période
		du 01/10/23 au 31/12/23	du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/10/22 au 31/12/22	du 01/01/22 au 31/12/22
Revenus du portefeuille-titres	10	1 693 818	5 946 025	1 238 151	4 354 227
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 693 818	5 946 025	1 238 151	4 354 227
Revenus des placements monétaires	11	392 681	1 043 990	291 029	947 711
Revenus des prises en pension	12	496 153	2 195 705	230 618(*)	645 454(*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 582 652	9 185 720	1 759 798	5 947 392
Intérêts des mises en pension		-	-	-	(1 209)
Charges de gestion des placements	13	(328 052)	(1 174 592)	(212 250)	(751 427)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 254 600	8 011 128	1 547 548	5 194 756
Autres charges	14	(45 704)	(167 222)	(34 838)	(126 883)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 208 897	7 843 905	1 512 710	5 067 874
Régularisation du résultat d'exploitation		(960 267)	(170 014)	43 324	474 430
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 248 629	7 673 891	1 556 034	5 542 304
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		960 267	170 014	(43 324)	(474 430)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		39 465	56 485	22 650	23 741
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		14 252	71 534	-	83 043
Frais de négociation de titres		(62)	(182)	-	(1 441)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 262 551	7 971 742	1 535 360	5 173 217

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Période	Période	Période	Période
	du 01/10/23	du 01/01/23	du 01/10/22	du 01/01/22
	au 31/12/23	au 31/12/23	au 31/12/22	au 31/12/22
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 262 551	7 971 742	1 535 360	5 173 217
Résultat d'exploitation	2 208 897	7 843 905	1 512 710	5 067 874
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 252	71 534	22 650	83 043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 465	56 485	-	23 741
Frais de négociation de titres	(62)	(182)	-	(1 441)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(17 509 405)	17 747 645	1 008 213	31 715 465
Souscriptions				
- Capital	16 066 448	102 132 335	12 362 700	71 405 600
- Régularisation des sommes non distribuables	897 196	5 664 468	-	13 875 773
- Régularisation des sommes distribuables	883 432	3 192 049	3 108 140	1 951 930
Rachats				
- Capital	(31 738 082)	(85 147 084)	(11 555 1000)	(45 244 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 774 701)	(4 732 060)	-	(8 796 337)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 843 699)	(3 362 063)	(2 907 527)	(1 477 501)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(15 246 854)	25 719 388	2 543 573	36 888 683
ACTIF NET				
En début de période	147 328 936	106 362 694	103 819 121	69 474 011
En fin de période	132 082 082	132 082 082	106 362 694	106 362 694
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 117 004	843 715	835 639	582 099
En fin de période	985 856	985 856	843 715	843 715
VALEUR LIQUIDATIVE	133,977	133,977	126,064	126,064
TAUX DE RENDEMENT	1,58%	6,28%	1,47% (*)	5,63%

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Décembre 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre

2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 97.769.880 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Obligations et valeurs assimilés			94 045 115	97 769 880	74,02 %
Obligations des sociétés			22 931 163	23 822 381	18,04%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	600 000	639 079	0,48%
TNDE9EH7SA12	A. BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	3 000 000	3 040 859	2,30%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10%	10 000	800 000	813 290	0,62%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5%	25 000	2 500 000	2 678 932	2,03%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7 %	40 000	4 000 000	4 072 035	3,08%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	400 000	408 831	0,31%
TNCTFVWUXVT74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	400 000	409 440	0,31%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	3 000 000	3 051 220	2,31%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	388 000	391 043	0,30%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 100 926	1,59%
TN0003100674	BNASUB09	1 700	11 254	11 611	0,01%
TN0004201455	CIL 2018 - 10.6%	5 038	100 729	108 899	0,08%
TN0004201463	CIL 2018-1 T+2.5%	187	3 740	4 039	0,00%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	200 000	202 271	0,15%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	2 000 000	2 131 585	1,61%
TN0002102101	TLF A 11.4%	8 000	173 440	174 291	0,13%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	354 000	373 590	0,28%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	3 000 000	3 210 444	2,43%
Emprunt national			47 950 000	49 635 179	37,58%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 018 761	1,53%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 017 675	1,53%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 452 155	5,64%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 066 383	0,81%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 126 247	2,37%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 135 978	2,37%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 408 416	4,09%

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	16 257 389	12,31%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 035 112	3,06%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 117 063	3,87%
BTA			23 138 952	24 312 320	18,41%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	2 041 691	1,55%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 230 064	6,99%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 040 565	9,87%
TOTAL			94 045 115	97 769 880	74,02%
Pourcentage par rapport à l'Actif					73,91%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 31.885.611 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	18 169 178	18 602 680	14,08%
TNY4JQIZFSK2	Certificat de dépôt BNA au 22/01/2024 à 9,75% 180 jours	7 702 503	7 963 806	6,03%
TNIHGIRSS1P3	Certificat de dépôt AIL au 22/07/2024 à 10,5% 270 jours	4 237 196	4 298 765	3,25%
TNVUG8OOGKX7	Certificat de dépôt BNA au 26/03/2024 à 9,75% 180 jours	4 814 064	4 909 989	3,72%
TNJFQWHSEI23	Certificat de dépôt BTK .L au 31/07/2024 à 10,5% 260 jours	1 415 414	1 430 121	1,08%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	12 999 717	13 282 931	10,06%
	Pension livrée A.BANK au 02/01/2024 à 9,2% pour 102 jours	4 999 382	5 128 389	3,88%
	Pension livrée BTE au 03/01/2024 à 9,2% pour 86 jours	5 000 063	5 107 343	3,87%
	Pension livrée BTE au 30/01/2024 à 9,3% pour 90 jours	3 000 271	3 047 199	2,31%
TOTAL		31 168 894	31 885 611	24,14%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			24,10%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à 243 dinars contre 264 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	243	264
Total	<u>243</u>	<u>264</u>

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à 163.301 dinars contre 309.578 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	-	106 125
Dépositaire	36 450	52 161
Distributeurs	126 851	151 292
Total	<u>163 301</u>	<u>309 578</u>

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à 39.481 dinars contre 37.598 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Etat, retenue à la source	16 475	15 917
Redevance CMF	11 848	9 090
Charges à payer	11 158	12 591
Total	<u>39 481</u>	<u>37 598</u>

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022

Montant	100 820 391
Nombre de titres	843 715
Nombre d'actionnaires	595

Souscriptions réalisées

Montant	102 132 335
Nombre de titres émis	854 694
Nombre d'actionnaires nouveaux	315

Rachats effectués

Montant	(85 147 084)
Nombre de titres rachetés	(712 553)
Nombre d'actionnaires sortants	(197)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	56 485
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 534
Frais de négociation de titres	(182)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 5 542 304
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	933 714
Régularisation des sommes non distribuables	(1 306)

Capital au 31-12-2023

Montant	124 408 190
Nombre de titres	985 856
Nombre d'actionnaires	713

(A) Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2023.

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1.693.818 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023, contre 1.238.151 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/10 au 31/12/23	du 01/01 au 31/12/23	du 01/10 au 31/12/22	du 01/01 au 31/12/22
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	481 650	2 013 986	926 007	3 114 465
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 212 169	3 932 039	312 145	1 239 762
Total	1 693 818	5 946 025	1 238 151	4 354 227

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023 à 392.681 dinars, contre 291.029 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/10 au 31/12/23	du 01/01 au 31/12/23	du 01/10 au 31/12/22	du 01/01 au 31/12/22
Intérêts des dépôts	20 751	155 945	116 808	446 199
Intérêts des certificats de dépôt	371 930	888 046	174 221	501 513
Total	392 681	1 043 990	291 029	947 711

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

Libellé	du 01/10 au 31/12/23	du 01/01 au 31/12/23	du 01/10 au 31/12/22	du 01/01 au 31/12/22
Intérêts au titre des opérations de prise en Pensions livrées	496 153	2 195 705	230 618	645 454
Total	496 153	2 195 705	230 618	645 454

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023 à 328.052 dinars, contre 212.250 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/10 au 31/12/23	du 01/01 au 31/12/23	du 01/10 au 31/12/22	du 01/01 au 31/12/22
Rémunération du gestionnaire	145 801	522 041	106 125	375 713
Rémunération du dépositaire	36 450	130 510	26 531	93 928
Rémunération des distributeurs	145 801	522 041	79 594	281 785
Total	328 052	1 174 592	212 250	751 427

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023 à 45.704 dinars, contre 34.838 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/10 au 31/12/23	du 01/01 au 31/12/23	du 01/10 au 31/12/22	du 01/01 au 31/12/22
Redevance CMF	36 450	130 510	26 531	93 928
Taxes	3 509	13 920	2 587	10 264
Frais bancaires	44	175	30	118
Frais de publications	1 380	5 476	1 460	5 790
Honoraires commissaire aux comptes	1 800	7 142	1 709	6 781
Jetons de Présence	2 521	10 000	2 521	10 000
Total	45 704	167 222	34 838	126 883

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI assurent la fonction des distributeurs. En contrepartie de leurs services, l'UBCI BOURSE et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2021, cette commission a été ramenée à 0,3% TTC l'an, pour une période de 12 mois allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.